

VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY

EXTRAIT SOMMAIRE DU

PROCÈS-VERBAL

DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE

CONSEIL MUNICIPAL,

DANS SA SÉANCE DU 29 MARS 2012

PRÉSENTS :

M. SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre.

M. MARTINERIE, Mme FRAISSINET, Mme SVELIEFF, M. GHIGLIONE, Mme FOMBARON, M. CANAL, Mme AUDOUIN, M. CLOU, M. LAVILLE, Adjoint au Maire.

M. PETAIN, Mme SALL, M. KORDJANI, Mme COSTAZ, Mme GUILLARD, Mme BOUCHARD, Mme HELIES, M. DEBROSSE, Mme FONTANEL, M. LANGERON, Mme DELMAS, M. TEIL, M. BACHELIER, Mme RIBACK, M. AÏT-OUARAZ, Mme MARTINEZ, Mme CANET, M. DIHMANI, Mme DELAUNE, M. DE LIMA, Mme GUTGLAS-DUCOURNEAU, Mme FRANCHET, M. NADEAU, M. BOZZONNE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. SICART, Mme CHINAN, Adjoint au Maire.

M. COQUIN, Mme SAMSON, Mme PEPIN, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

M. SICART	procuration à	Mme FOMBARON
Mme CHINAN	procuration à	M. LAVILLE
M. COQUIN	procuration à	M. DEBROSSE
Mme SAMSON	procuration à	Mme COSTAZ
Mme PEPIN	procuration à	Mme MARTINEZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme COSTAZ, Conseillère Municipale.

Arrivée de M LANGERON à 19H45 procuration à Mme RIBACK

Arrivée de M Nadeau à 19H55 procuration à Mme FRANCHET Départ à 23H40

Arrivée de M CLOU à 20H00 procuration à M. GHIGLIONE

Adoption du compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 17 février 2012 sous réserve de modifications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES GÉNÉRALES :

**Installation officielle de Madame Pierrette MARTINEZ dans ses fonctions de Conseillère Municipale.
Rapport présenté par Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général,
Président des Hauts-de-Bièvre**

Suite au décès de Monsieur Jacques COURTEAU, Conseiller Municipal, Madame Pierrette MARTINEZ, suivante de liste sur la liste « Nous prenons notre ville à cœur », a acquis, le 22 février 2012, la qualité de conseillère municipale en application de l'article 270 du code électoral.

Il convient d'installer officiellement cette nouvelle élue au sein du Conseil Municipal et de prendre acte de la modification du tableau des élus de Châtenay-Malabry.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

AFFAIRES GÉNÉRALES :

Modification des représentants du Conseil Municipal au sein des commissions 1 et 4, des EPCI, de diverses associations et organismes.

**Rapport présenté par Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général,
Président des Hauts-de-Bièvre**

Il est nécessaire de compléter les membres des commissions n°1 (Finances – Personnel communal – Affaires générales – Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre) et n°4 (Urbanisme – Environnement – Travaux – Voirie – Logement). Madame Pierrette MARTINEZ succède à Monsieur COURTEAU au sein de ces commissions.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Par ailleurs, il est nécessaire de modifier la composition de la sous-commission communale d'accessibilité des personnes handicapées afin de prendre en compte le changement de délégation de Madame COSTAZ (Conseillère municipale déléguée au logement, aux travaux, à l'environnement et à la voirie) et d'intégrer dans cette instance l'Adjointe au Maire déléguée aux Affaires scolaires, périscolaires et à la Jeunesse.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Enfin, les postes devenus vacants de représentants du Conseil municipal dans divers associations, EPCI et organismes doivent faire l'objet de nouvelles nominations.

Après élection sont désignés sont :

- **Office Municipal des Sports - Madame Pierrette MARTINEZ :**

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre	* Madame Sylvie DELAUNE <i>ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</i>
---	--

Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry	Suppléant : * Madame Marie-Estelle COSTAZ 31 voix- élue * <i>Madame Michèle CANET : 7 voix</i> * <i>ABSTENTION : 1</i>
S.I.P.P.E.R.E.C.	Titulaire: * Madame Marie-Estelle COSTAZ ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ
S.M.E.R.	Titulaire: * Madame Isabelle SAMSON 31 voix - élue Suppléant : * Madame Lise CHINAN 31 voix - élue * <i>Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU : 7 voix</i> * <i>ABSTENTION : 1</i>

- **Commission consultative des marchés forains :**
***Madame Pierrette MARTINEZ : 31 voix élue**
**Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU : 7 voix*
* *Abstention : 1*

- **Conseil consultatif des seniors : Madame Pierrette MARTINEZ :**
ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Conseil d'établissement pour l'école Pierre Mendès France - Titulaire : Monsieur Patrick BACHELIER - Suppléant : Madame Élisabeth FOMBARON :

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

- **Commission d'Appel d'Offres :**

Titulaires :

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE
Madame Marie-Estelle COSTAZ
Madame Pénélope FRAISSINET
Madame Catherine SAVELIEFF
Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU

Suppléants :

Monsieur Jean-Claude LAVILLE
Monsieur Michel CANAL
Monsieur Robert PETAIN
Madame Lise CHINAN
Monsieur Karim NADEAU

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

- **Commission de Délégation de Service Public :**

Titulaires :

Madame Taousse GUILLARD
Monsieur Jean-Paul MARTINERIE
Monsieur Robert PETAIN
Monsieur Jean-François TEIL
Monsieur Michèle CANET

Suppléants :

Monsieur Henri CLOU
Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE
Madame Catherine SVELIEFF
Madame Lise CHINAN
Monsieur Cécile FRANCHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES GENERALES

Tableau récapitulatif des actions de formation des élus – exercice 2011.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Claude LAVILLE, Adjoint au Maire

Conformément à l'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la Démocratie de Proximité, un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Ce document doit donner lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

FINANCES:

Compte de Gestion de la Trésorière Principale – exercice 2011.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Madame la Trésorière Principale nous a transmis son compte de gestion relatif à l'exercice 2011.

Madame la Trésorière Principale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2011. Elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2011 par Madame la Trésorière Principale pour le budget principal visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES :

Compte Administratif – exercice 2011 – Budget Principal.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Après l'adoption du Compte de Gestion 2011, le Conseil Municipal peut adopter le Compte Administratif 2011.

Les résultats seront repris au Budget Primitif 2012.

Le Compte Administratif 2011 se présente ainsi :

A – Section de fonctionnement :

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	40 074 025,97 €	43 503 723,79 €
Opérations d'ordre	4 407 202,16 €	14 339,00 €
Reprise excédent 2010		2 416 595,49 €
TOTAL	44 481 228,13 €	45 934 658,28 €

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de 1 453 430,15 €

Les taux de réalisation (rattachements inclus) des dépenses et des recettes votées au budget 2011 sont respectivement de 98,06% et de 101,08%.

B – Section d'investissement :

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	17 721 882,30 €	13 375 859,90 €
Opérations d'ordre	433 990,55 €	4 826 853,71€
Reprise résultat 2010	3 335 559,58 €	- €
Résultat clôture 2011	3 288 718,82 €	- €
Restes à réaliser 2011	9 252 089,98 €	18 763 857,43€
Résultat de la Section		6 223 048,63 €

La section d'investissement, après intégration des restes à réaliser en dépenses et en recettes présente un résultat positif de 6 223 048,63 €.

Le Conseil Municipal n'a pas à adopter une délibération d'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement ; ceux-ci seront repris automatiquement au Budget Primitif 2012.

Les taux de réalisation des dépenses et de recettes réelles d'investissement votées sont respectivement de 73,46% et de 82,46% (y compris les restes à réaliser 2011).

C – Analyse de la section fonctionnement :

1 – Les dépenses de fonctionnement

Le budget est voté par chapitre budgétaire et limite ainsi l'exécution du budget à l'intérieur des 5 chapitres de la section d'exploitation.

Chapitre 011 : charges à caractère général.

Ce chapitre englobe l'ensemble des dépenses d'achat de fournitures, de matières, d'entretien et de services auprès d'entreprises ainsi que les impôts et taxes.

Il représente une dépense de 8 270 711 € en diminution de 0,67% par rapport à l'exercice 2010. Les dépenses sont stables et démontrent les efforts de la ville pour maîtriser ses coûts de fonctionnement.

Chapitre 012 : charges de personnel.

Le chapitre représente la dépense la plus importante du budget de fonctionnement et s'élève à 24 543 732 €, en hausse de 3,92% par rapport à l'année 2010.

Cette augmentation est due à l'effet Glissement, Vieillesse et Technicité (GVT) des agents de la Ville et au recrutement de nouveaux agents notamment en raison de l'extension de la Halte les Petits Loups qui a vu sa capacité d'accueil doublée (+ 8 agents).

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante.

Ce chapitre enregistre les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, aux établissements publics (Caisse des Écoles et CCAS), au budget annexe d'exploitation des parcs de stationnement et les participations aux écoles privées.

En 2011, les crédits utilisés représentent la somme de **3 831 522 €** en baisse de 2,25% par rapport à 2010.

Chapitre 66 : charges financières.

Toutes les charges financières (intérêts des emprunts, de la ligne de trésorerie, des contrats de SWAPS et intérêts courus non échus) sont comptabilisées dans ce chapitre.

La dépense 2011 est de 3 398 506 €.

Par ailleurs, les recettes engendrées par les contrats « swaps » comptabilisés au chapitre 76 s'élèvent à **1 390 528 €** d'où une charge réelle nette de la dette qui s'élève à **2 007 978 €** en 2011 (soit un taux moyen de 2,70% au 31/12/2011).

En 2011 le gain net sur les swaps est de 429 232,63 €, ce qui porte le gain total depuis l'origine des swaps à 4 324 416,03 €.

Chapitre 67 : charges exceptionnelles.

Ce chapitre regroupe les charges imprévues, le transfert en investissement du produit des cessions d'actifs.

En 2011, la ville a cédé des immobilisations pour 3 565 000 € (recette au compte 775), et comptabilisé des charges exceptionnelles pour 29 553 €.

2 – Les recettes de fonctionnement

Les recettes sont classées dans 7 chapitres budgétaires (013 - 70 - 73 - 74 - 75 - 76 - 77).

Chapitre 013 : atténuation de charges.

Ce chapitre enregistre l'ensemble des recettes perçues par la Ville au titre des congés de maladies, accidents de travail, contrats aidés, en lien avec les charges de personnel.

En 2011, les recettes se sont élevées à **251 816 €**. La baisse de 90 456 € par rapport à 2010 est due notamment à la diminution des aides de l'État sur les contrats aidés, et à la perte du fonds de compensation du Supplément Familial.

Chapitre 70 : produits de services.

L'ensemble des prestations offertes à la population et refacturées sur la base d'un quotient familial et des tarifs votés en Conseil Municipal sont enregistrés dans ce chapitre.

En 2011, le produit des services est de **3 595 497 €** en hausse de 6,18% par rapport à 2010. Celle-ci touche notamment les secteurs Petite Enfance et Scolaires dont les recettes évoluent entre 2010 et 2011, dues à une hausse constante de la fréquentation des services municipaux.

(Pour rappel, la Ville applique les barèmes de la CAF dans les crèches municipales. Les tarifs de la restauration scolaire et des autres prestations municipales ont augmenté de 1,6% au 01/01/2011).

Chapitre 73 : impôts et taxes.

Le produit des impositions directes (taxe d'habitation et taxe foncière) perçues par la Ville en 2011 s'élève à **16 833 289 €** Il augmente de 2,14% soit légèrement plus que l'évolution des bases votées par la loi de finances 2011 (2%). Pour mémoire le conventionnement d'une partie des logements de l'OPDHHS (ex ICADE) a entraîné des exonérations fiscales en 2011 et 2012 (- 380 000 €) lesquelles ne seront compensées qu'en 2012 et seulement à hauteur de 114 183 €, soit une perte de 266 000 €.

Les droits de mutations encaissés par la Ville en 2011 se sont élevés à **1 327 719€**(1 320 646€ en 2010).

Chapitre 74 : dotations et participations.

Ce chapitre englobe toutes les compensations fiscales versées par l'État en contrepartie des exonérations et abattements fiscaux accordés (foyers à faibles ressources – compensation taxe foncière pour abattement de 30% appliqué aux logements sociaux situés en ZUS) ;

Les dotations de l'État (DGF - DSU - FSRIF) du Département (fonds départemental de Taxe Professionnelle) ; ainsi que l'ensemble des subventions de fonctionnement accordées par l'État, la Région, le Département, la CAF pour le fonctionnement des services publics offerts à la population (crèches, centres de loisirs, bibliothèques, actions de politique de la Ville...).

Les dotations de l'État et les participations financières notifiées à la Ville s'élèvent à **13 607 054 €** en baisse de 130 250 € par rapport en 2010, soit -0,95%.

La diminution de 120 467 € de la dotation globale de fonctionnement entre 2010 et 2011 est compensée par la hausse de la DSU et du FSRIF (+49 182 €) et par le fonds départemental de péréquation de la TP (+175 398 €).

Les allocations compensatrices fiscales sont en légère diminution (-20 261 €), ainsi que la participation versée par la CAF au titre du Contrat Enfance et Jeunesse (-22 983 €).

L'année 2010, était la dernière année de contractualisation entre la ville et le Département pour l'entretien des arbres d'alignement situés sur les routes départementales de la commune.

Depuis 2003, la ville entretenait ces arbres en contrepartie d'une aide financière du Conseil Général, qui s'élevait à 49 440 € en 2010.

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante.

Ce chapitre comptabilise les produits des immeubles mis en location, les charges locatives et les remboursements divers pour **76 988 €**

Chapitre 76 : produits financiers.

Les recettes liées à notre gestion active de la dette ont généré un gain net de 429 232,63 € en 2011. Cela porte le gain net depuis l'origine de nos swaps à 4 324 416,03 €.

Chapitre 77 : produits exceptionnels.

En 2011, les produits exceptionnels (hors 775 – cessions d'actifs) s'élèvent à **260 866 €** et enregistrent les remboursements divers. La ville a perçu le remboursement du loyer payé à RFF pour la coulée verte (95 013€), des pénalités de retard facturées à l'entreprise de construction des vestiaires des Bruyères (46 572 €), des remboursements des assurances sur les sinistres (63 820 €) et des remboursements divers liés à des erreurs de facturations de la part de nos fournisseurs (55 461 €).

D – Analyse de la section d'investissement :

1 – Le remboursement de la dette

En 2011, le remboursement du capital emprunté est de 3 411 782 €.

2 – Les dépenses d'équipement

Les programmes de construction pluriannuels ont été poursuivis ou ont débuté en 2011 :

Groupe Scolaire Jules Verne – Études et Maîtrise d'Œuvre	2 462 500 € (dont 891 870 € RAR 2010)
Gymnase Vinci - Études, MO, travaux	7 361 645 € (dont 684 440 € RAR 2010)
Centre Ville - Études, MO, travaux	3 430 289 € (dont 2 114 748 € RAR 2010)
Stade des Bruyères - Fin de programme	47 216 €
Couverture des tennis - Études, MO, travaux	710 688 €
Agrandissement du multi – accueil - Les Petits Loups	685 696 €
Extension du cimetière ancien	289 630 €
Centre Social Lamartine	585 751 €
Groupe Scolaire Pierre Mendès -France, études, extension	82 257 €
Groupe Scolaire des Mouilleboeufs Création d'un préau couvert	172 036 €

Rénovation voirie – enfouissement des réseaux
(rue Chateaubriand / Pegoud / Garros

Dupont / Marie Louise / Benoist, etc..)

2 061 174 € (dont 857 588 € en RAR 2010)

Soit un total de 17 861 882 €.

Et d'autres travaux,

- étanchéité des toitures-terrasses des écoles et gymnases,
- réfection des sanitaires de la maternelle Brossolette,
- pose d'une structure de jeux à la maternelle des Mouilleboeufs,
- mise aux normes électriques et sécurité incendie de l'élémentaire Vinci,
- réfection des peintures du préau de l'élémentaire Masaryk,
- remplacement des baies vitrées,
- aménagement et sécurité incendie GS Jaurès et du gymnase Masaryk,
- réfection des vestiaires et des peintures du gymnase Brossolette,
- réfection du sous sol Crèche Rendu,
- remplacement portes et fenêtres de la Halte Les Écureuils,
- remplacement du mobilier de la maternelle Brossolette et du réfectoire Masaryk,
- remplacement de la chaudière école Brossolette, Mendes France, Club Séniors et Club House.

Soit un total de 522 981 €.

3 – Les recettes d'investissement

Les recettes perçues par la Ville au titre du FCTVA et de la Taxe Locale d'Équipement (TLE) se sont élevées respectivement à **922 658 €** et **271 071 €**

Le produit des cessions d'actifs pour **3 565 000 €** (dont 2,2 M€ en RAR 2010) et les dotations aux amortissements pour **842 202 €**

Les subventions d'équipement notifiées à la Ville pour les travaux et comptabilisées au budget 2011 sont :

- Subventions de l'État, de la Région, du Département, de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre et de l'Agence de l'eau pour la construction du Centre Sportif Vinci : **3 149 640 €**
- Subventions de l'État pour la couverture des tennis : **150 000 €**
- Subventions du Département pour les travaux de mise aux normes et d'amélioration des groupes scolaires et gymnases : **542 262 €**
- Subventions du Département pour l'aménagement de la rue Jean Longuet (RD 128) : **1 916 310 €**
- Subvention du Département, de la CAF et autres pour l'agrandissement du multi-accueil Les Petits Loups : **277 980 €**
- Participation du SIPPEREC aux travaux d'enfouissement de réseaux : **130 447 €**

Conclusion

Après prise en compte des restes à réaliser en dépenses (9 252 090 €) et en recettes (18 763 857 €), la section d'investissement présente un excédent de **6 223 048 €**; le résultat de fonctionnement reporté au Budget 2012 s'élève à **1 453 430 €**

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2011.

Conformément à la législation en vigueur, il est procédé au vote en l'absence de Monsieur le Maire.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

FINANCES

Budget primitif. Budget Principal - Exercice 2012

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Le débat d'orientation budgétaire, qui s'est tenu le 17 février 2012, a permis d'évoquer de façon approfondie les enjeux nouveaux créés par la véritable rupture dans les perspectives des budgets locaux intervenue en 2011 du fait du contexte de crise économique et financière, principalement en Europe.

En effet, le débat a été l'occasion de souligner de manière détaillée l'impact de ce contexte sur notre budget communal – même si nombre de chiffres devaient attendre leur notification, comme la DGF ou l'état fiscal 1259.

La Section de fonctionnement

L'analyse du compte administratif 2011 par notre assemblée a souligné une première évolution significative des recettes à inscrire sur nos comptes : l'excédent à reporter est ainsi passé de 2,416 M€ en 2010 à 1,454 M€ en 2011, **soit moins 0,962 M€**

Cette baisse de l'excédent s'explique par des baisses de recettes en 2011 (DGF ; perte de recettes fiscales liées au reconventionnement des logements achetés par l'OPDHHS à la société ICADE...). De même, des dépenses ont augmenté, en 2011 par rapport à 2010, plus vite que par le passé : taux moyen des intérêts de la dette passé de 2,1% en 2010 à 2,7% en 2011 ; frais de personnel en hausse de 3,9% entre 2010 et 2011.

A) Dépenses de fonctionnement

Dans le contexte difficile actuel, la ville redouble d'efforts pour maîtriser l'évolution de ses dépenses de gestion.

C'est ainsi que les charges à caractère général (chapitre 011) sont en baisse ou stables depuis quelques années.

CA 2009 :	8,744 M€ (dernière année du METP)
CA 2010 :	8,326 M€
CA 2011 :	8,271 M€

Il est à noter que cette baisse tendancielle de la dépense est constatée malgré **la hausse du prix des fluides** (électricité et gaz notamment). Au stade du BP 2012, la prévision du chapitre 011 est de 8,618 M€ (contre 8,734 M€ au BP 2011).

De même, les **subventions aux associations** et aux établissements publics sont maîtrisées, tout en répondant aux besoins exprimés.

L'Assemblée est invitée à se prononcer, ce jour sur **les avenants financiers 2012 aux conventions d'objectifs** avec les associations percevant plus de 23 000 € de subventions de la part de la commune.

Ainsi, **les dépenses du chapitre 65** (autres charges de gestion courante) ont été ajustées :

CA 2009 :	3,789 M€
CA 2010 :	3,919 M€
CA 2011 :	3,831 M€
BP 2012 :	3,978 M€

Notons que les subventions au **CCAS** (600 000 €) et à la **Caisse des écoles** (210 000 €) n'ont pas été modifiées, ainsi, que celle attribuée au **Centre Social Lamartine (470 000 €)**. Par contre, un effort particulier a été fait pour la subvention à l'**IDSU** (826 200 €) qui augmente significativement (+102 000 hors le transfert de 24 500 € de reversement d'une subvention régionale).

Alors que les divers partenaires institutionnels diminuent progressivement leurs niveaux de financement, la ville marque sa volonté de maintenir la pérennité des actions de terrains en matière de politique de la ville (réussite éducative, alphabétisation, prévention, animation des quartiers....).

Pour ce qui est de la subvention communale à la **crèche associative Mirabelle**, la subvention passe de 114 660 € en 2011 à 180 180 € en 2012 puisque, par convention, la ville subventionne la fréquentation (jours/enfants). L'année 2011 était partielle du fait d'une ouverture de la structure en mai.

Sur ce même chapitre 65, la **subvention au SPIC** (Parcs de stationnements) est de 0,175 M€ contre 0,196 M€ en 2011.

Après une année de faible augmentation entre 2009 et 2010 (+1,1%), les **frais de personnel** ont augmenté de 3,9% entre 2010 et 2011 (+0,926 M€). Ceci s'explique par des indicateurs qui n'évoluent pas de façon linéaire. Il faut donc considérer l'évolution en tendance (+2,5% en moyenne entre 2009 et 2011). La prévision budgétaire pour 2012 s'appuie sur une hypothèse d'évolution de 2,2% par rapport au compte administratif 2011 (+0,594 M€).

L'exercice 2012 prend en compte le coût en année pleine des huit agents recrutés fin 2011 pour faire fonctionner le multi accueil les P'tits Loups dont l'agrément est passé de 20 à 40 places après agrandissement des locaux. Cela représente un coût nouveau de 250 000 € environ, charges comprises.

Concernant les **frais financiers** les dépenses nettes ont augmenté entre 2010 et 2011 du fait de la hausse des taux et des marges évoquées ci-dessus mais aussi de l'évolution du capital dû. Ceci va se poursuivre en 2012 du fait que les 7,5M€ de prêts mobilisés en juin 2011 auront un impact en année pleine en 2012. De même, les 16 M€ contractés en 2011 auront une incidence sur 6 mois en 2012 (mobilisation prévue en juin 2012).

Depuis le début de l'année 2012 les taux d'intérêt variables ont entamé une baisse régulière. Ils sont désormais à leur niveau de janvier 2011, après avoir augmenté de 50% entre janvier et septembre 2011. Néanmoins, ceci est compensé par la hausse des marges des banques. Le contexte, depuis 2008, est marqué par une forte volatilité liée aux incertitudes sur les évolutions économiques au sein de la zone euro.

Pour ce qui est de la **stratégie d'endettement 2012 – 2014** de la commune, le rapport introductif au débat d'orientation budgétaire 2012 a évoqué la difficulté rencontrée par toutes les collectivités locales pour obtenir des financements. Des négociations ont eu lieu avec nos partenaires financiers afin d'assurer les liquidités nécessaires à la réalisation de notre programmation pluriannuelle des investissements. Les résultats de la négociation sont évoqués dans la partie relative à l'investissement. Cependant, nous pouvons d'ores et déjà noter que la ville a obtenu satisfaction par rapport à ses besoins, définis en fonction de ses projets d'investissement. Du fait des phases de mobilisation négociées sur trois ans, les prêts 2012 ne seront tirés qu'en 2013 et n'auront donc aucun impact sur le budget 2012.

B) Recettes de fonctionnement

Concernant les recettes de fonctionnement, les chiffres manquant encore lors du débat d'orientation budgétaire ont, pour l'essentiel, été notifiés fin février – début mars. Qu'en est-il au moment du vote du budget ?

En ce qui concerne la **dotations globale de fonctionnement** (DGF) nous avons déploré une perte de recettes en 2011, par rapport à 2010, à hauteur de 120 467 €

En 2012, la dotation de garantie, qui représente la moitié de la DGF, baisse de 49 121 €. Ce n'est que grâce à l'évolution de la population recensée par l'INSEE que la commune stabilise sa recette (+ 14 335 €, au final, entre 2011 et 2012). Il faut néanmoins rappeler que la population nouvelle génère de nouvelles dépenses, du fait de l'utilisation des services proposés par la ville (+ 21% de fréquentation dans les centres de loisirs en 2011, pour ne citer qu'un exemple). **Entre 2009 et 2012, le poids de la DGF est passé de 20,08% des recettes de fonctionnement à 18,34% au stade des prévisions.**

L'année 2012 est celle de la mise en œuvre de la réforme de la péréquation horizontale. Ainsi, **le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France** a vu ses critères évoluer dans un sens qui – en 2012 – est favorable à la ville de Châtenay-Malabry. Celle-ci percevra 300 000 € de plus en 2012 qu'en 2011.

Cependant ceci sera effacé par un prélèvement d'environ 100 000 € au titre d'une dotation nationale nouvelle, **le FPIC** (Fonds de Péréquation des Recettes Fiscales communales et intercommunales).

Ces deux fonds évolueront entre 2012 et 2016 : à ce titre, le FSRIF à percevoir diminuera progressivement et le prélèvement du FPIC augmentera. Au final, les sommes se neutraliseront par rapport à 2011. En définitive la création du FPIC nous supprimera la recette du FSRIF ce qui se traduit par une perte de recette significative. Par ailleurs, le **Fonds Départemental de Taxe Professionnelle**, autre dotation de péréquation qui est versée aux communes défavorisées en matière de bases fiscales provenant des entreprises, baisse très fortement (- 177 000 €) entre 2011 et 2012.

De plus, le **reconventionnement de 549 logements** achetés par l'OPDHHS à ICADE en logements sociaux entraîne une exonération de taxes foncières qui, sur 2011 et 2012, représente **une perte de recettes fiscales nettes** (incluant la compensation de l'État, qui n'est que partielle) **de 265 000 €.**

Concernant **les recettes fiscales** notifiées nous constatons **une baisse des compensations d'exonération par l'État de 51 903 €** (hors « compensation ICADE » dont nous venons de parler) soit – 7,62%. Ceci s'explique par une compensation des exonérations de taxes sur le foncier bâti en secteur ZUS de 60,68% contre 72,59% en 2011 (et 100% en 2008).

Pour ce qui est des **recettes tarifaires** (chapitre 70) l'évolution constatée suit le dynamisme des demandes de services par les habitants. Cependant il convient de remarquer que les dépenses (personnel, consommables...) augmentent en parallèle. Ainsi faut-il adapter le nombre d'agents à celui des enfants accueillis, par exemple, dans les centres de loisirs. Comme le prix payé par les familles est inférieur, de beaucoup, au coût de la prestation, une hausse de la fréquentation augmente mécaniquement le coût net budgétaire.

Recettes du chapitre 70 :

CA 2009 :	3,245 M€		
		+ 0,141 M€	(+4,34%)
CA 2010 :	3,386 M€		
		+ 0,209 M€	(+6,17%)
CA 2011 :	3,595 M€		
		+ 0,089 M€	(+2,47%)
Prévu BP 2012 :	3,684 M€		

Après deux années de fortes hausses des fréquentations, nous prévoyons un palier en 2012, tout en intégrant les recettes complémentaires dues à l'agrandissement du multi-accueil les P'tits Loups.

Synthèse de la section de fonctionnement

Entre le CA 2009 et le CA 2011, les dépenses de fonctionnement ont augmenté au même rythme que l'inflation (2% l'an), soit de 4 % alors que les recettes n'ont progressé que de 1,1% en tout sur la même période. On constate donc la baisse continue des recettes et ceci se confirme au stade du BP 2012.

- Dépenses de fonctionnement :	41 975 001,15
- Recette de fonctionnement :	40 521 571,00
- Excédent 2011 reporté :	1 453 430,15

Dès lors, les taux de fiscalité directe doivent être mis à contribution afin d'équilibrer le budget primitif, contrairement à la stabilité mise en œuvre depuis plusieurs années.

Une hausse différenciée est proposée entre la taxe d'habitation (taux de 15,15%) et la taxe sur le foncier bâti (taux de 18,55%). Il convient d'adopter une délibération spécifique sur ce point.

La section investissement

A) Recettes d'investissement

Le rapport introductif au débat d'orientation budgétaire indiquait qu'une négociation était en cours avec des organismes financiers afin d'assurer le financement des opérations d'investissement d'ici la fin du mandat en cours.

En effet, la baisse importante des prêts aux collectivités locales dans leur ensemble a amené l'État, en 2011, à faire appel à la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 5 Milliards d'euros. Il s'agissait de permettre que des prêts inscrits dans les budgets 2011 qui n'avaient pas trouvé de financements par les banques soient malgré tout couverts. Pour 2012, il manque environ 10 Milliards pour couvrir les besoins des collectivités et des incertitudes demeurent pour les années suivantes.

Ce contexte impose donc à toutes les collectivités locales de faire des choix dans les investissements et à être extrêmement prudentes dans les inscriptions d'emprunts dans leurs budgets.

La ville de Châtenay-Malabry n'a pas voulu se trouver dans une situation délicate et c'est pourquoi elle a non seulement négocié un prêt à hauteur des besoins de l'exercice budgétaire 2012 mais aussi en intégrant son besoin estimé d'emprunts jusqu'à l'exercice 2014 inclus.

A la lumière des choix d'investissements qui ont été arrêtés, c'est un montant global de 15 M€ pour les années 2012, 2013 et 2014 qui a été négocié de façon à sécuriser les financements et, ainsi, permettre d'engager sereinement les opérations en étant assurés de pouvoir les mener à leur terme.

Un accord pluriannuel a été trouvé avec Natixis, filiale de la Caisse d'Épargne, qui assure à la ville de Châtenay-Malabry un financement **de 15 M€ sur une période de 3 ans (2012-2014)** Des mobilisations fractionnées sont prévues sur la période considérée en fonction des besoins de trésorerie. Ce montant de prêts correspond à la demande de la ville. Il est ajusté à la programmation pluriannuelle des investissements en fonction des arbitrages opérés par la Municipalité. Le Conseil municipal de ce soir a été invité à autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat correspondant au schéma évoqué ci-dessus. Le budget 2012 intègre une recette d'emprunt de 15 M€ même si cette somme sera mobilisée que progressivement (l'affectation de cette somme est évoquée ci-dessous). Rappelons cependant que les intérêts d'emprunts et le capital à rembourser ne courent qu'à compter de la mobilisation effective des fonds.

Cette recette est bien sûr complétée par celles provenant du FCTVA, de la TLE (remplacée par la taxe d'aménagement depuis le 1^{er} mars 2012), des cessions, des subventions et des dotations aux amortissements.

Pour l'exercice 2012, les recettes sont abondées par l'excédent d'investissement 2011. Celui-ci (6,223 M€) tient pour l'essentiel au report de la réhabilitation du groupe scolaire Jules Verne qui n'a pu démarrer en juillet 2011 pour cause d'appel d'offres infructueux.

B) Dépenses d'investissement

Il est proposé de mobiliser une enveloppe de 1,117 M€ pour des travaux d'**entretien du patrimoine** et 0,427 M€ pour l'achat de **matériels et mobiliers** pour le fonctionnement et l'équipement des divers services.

De même, 1 M€ a été prévu pour la réalisation de la **salle polyvalente de la résidence sociale** (une somme équivalente est inscrite pour la vente du terrain d'assiette à l'OPDHHS, conformément à l'estimation des Domaines).

Pour ce qui est des travaux de voirie, le budget intègre 0,733 M€ de dépenses :

- **Rue du Lavoir** (réfection et enfouissement des réseaux) :
0,350 M€
- **Réfection Place de l'Église** :
0,120 M€
- **Rue Jean Longuet** (n°29 + devant les Sycomores) :
0,263 M€

Le budget intègre 0,350 M€ de solde de subvention du Conseil général dans le cadre de la convention passée avec le Conseil Général sur la municipalisation de voiries départementales.

A cela s'ajoutent des crédits, à hauteur de 0,410M€ pour l'achat de barrières, potelets, panneaux, mobiliers urbains, créations de trottoirs et d'éléments d'éclairage public.

Un montant de 105 000 € est prévu pour la **réalisation d'études** (urbaines et de voiries) et le paiement de **frais de notaires** ou de **géomètres**.

A la lumière des financements obtenus pour les années 2012 à 2014, la Municipalité a décidé de lancer les opérations suivantes :

- **Extension du CLSH et de l'école Pierre Mendès France** (0,811 M€ qui seront complétés par environ 0,7M€ en 2013) ;
- **Réhabilitation du Pavillon sur la Place du Marché au Centre Ville** (0,812 M€ correspondant au coût estimé). Ce bâtiment accueillera le Bureau Information Jeunesse ;
- **Réhabilitation du Pavillon Jean Moulin** (90 000 € en 2012, pour lancer les études, les travaux étant prévus en 2013 et 2014).

Une réflexion a été menée à propos de la reconstruction du **groupe scolaire Jules Verne**, dont le coût estimatif est de 30 M€ TTC. À la suite du premier appel d'offres, déclaré sans suite du fait de propositions trop onéreuses des entreprises, un travail a été mené avec l'architecte en collaboration avec les directrices et l'Inspection Académique en vue de modifier le programme, sans le remettre en cause, afin de rester dans l'enveloppe financière initiale de 30 M€ TTC.

Ce travail étant terminé et l'incertitude sur l'obtention des prêts nécessaires étant levée, **il est donc proposé de maintenir l'option de la démolition- reconstruction du groupe scolaire** qui, de toute façon, ne pourra voir les travaux commencer avant juillet 2013 puisque ceux-ci se font en site occupé et que cela impose d'attendre l'été pour procéder aux démolitions.

L'année 2012 sera consacrée au lancement des appels d'offres et au choix des entreprises.

Pour finir, la section d'investissement prévoit également un montant de 3,5M€ (en dépenses et en recettes) pour la gestion du crédit long terme renouvelable et 3,9M€ de remboursement de capital de la dette.

La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et recettes à : **41 552 975,43 €.**

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2012.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

FINANCES:

Fixation des taux de la Taxe d'habitation, de la Taxe foncière sur les propriétés bâties et la Taxe foncière sur les propriétés non-bâties pour l'exercice 2012.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Parallèlement au vote du Budget Primitif 2012, il y a lieu de voter les taux communaux des trois taxes directes locales.

Pour l'exercice budgétaire 2012, il est proposé de voter les taux communaux suivants:

Taxe d'habitation	15,15 %
Taxe foncière bâtie	18,55 %
Taxe foncière non bâtie	59,80 %

La recette fiscale attendue pour l'exercice en cours est ainsi portée à 18 313 531 €.

L'augmentation des taux nécessaire cette année fait suite à de nombreuses années de stabilité fiscale malgré une baisse continue des recettes.

L'analyse des trois derniers comptes administratifs (2009, 2010 et 2011) montre que, sur la période, les dépenses de fonctionnement ont augmenté au rythme de l'inflation (2 % l'an, soit 4 %) alors que, dans le même temps, les recettes n'ont augmenté que de 1,1 %, soit presque quatre fois moins que l'inflation. Ce phénomène s'accroît en 2012.

En effet, la crise financière et les déséquilibres budgétaires nationaux ont amené l'État à geler, voire à diminuer, les dotations versées aux collectivités locales depuis plusieurs années.

Si l'on ne peut qu'approuver l'orientation globale visant à maîtriser les déficits publics, il n'en est pas moins vrai que cela a un impact très sensible sur nos recettes communales.

Ainsi, sur la principale dotation de l'État – la dotation globale de fonctionnement – la recette a diminué de 115 000 € en période 2011/2012 (et 171 000 € depuis 2009).

De même, le taux de compensation des exonérations fiscales est passé de 72 % à 60 % entre 2011 et 2012. Ceci génère une perte de 51 000 €, auxquels s'ajoutent 265 000 € de pertes fiscales liées aux exonérations

peu compensées suite au conventionnement par l'État de 549 logements achetés par l'OPDHHS à la société ICADE en 2010.

De même, le contexte de ralentissement économique amène également à prévoir un fléchissement des recettes de droits de mutation (- 130 000 €) versés lors des transactions immobilières dans l'ancien.

Par ailleurs, le budget 2012 doit prendre acte d'une baisse de 177 000 € du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, ainsi que d'une nouvelle dépense de 90 000 € en 2012, somme amenée à croître jusqu'en 2016, au titre du FPIC (fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales).

Enfin, l'État resserre ses conditions d'attribution des subventions aux associations au titre des contrats urbains de cohésion sociale. La Ville de Châtenay-Malabry compense cette baisse de ressources en augmentant de 102 000 € la subvention à l'IDSU.

Au titre des dépenses nouvelles – hors FPIC – le budget intègre 315 000 € de plus qu'en 2011 pour financer le doublement de la capacité d'accueil du multi-accueil les P'tits Loups et pour payer en année pleine la subvention à la crèche associative Mirabelle (ouverte en 2011).

Avec un taux de 15,15 %, en 2012, la taxe d'habitation aura évolué de 4,5 % depuis 2007. Cette évolution est l'une des plus faibles du département des Hauts-de-Seine depuis le début du mandat en cours. En effet, de 2007 à 2011, seules cinq villes (dont Châtenay-Malabry) ont réussi à maintenir un taux inchangé de taxe d'habitation.

Au niveau national, en 2011, le taux moyen était de 17,75 %, pour les villes de 20 000 à 50 000 habitants.

Pour ce qui est de la taxe sur le foncier bâti, il n'y a également que cinq villes des Hauts-de-Seine (dont Châtenay-Malabry) qui ont maintenu leurs taux depuis 2007.

Avec un taux de 18,55 % en 2012, la ville de Châtenay-Malabry se situera largement en dessous du taux moyen de la strate des villes de 20 000 à 50 000 habitants qui était de 23,05 % en 2011.

Par ailleurs, au niveau national la recette moyenne par habitant pour la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et celle sur le foncier non bâti était de 634 €, en 2011, pour les villes de 20 000 à 50 000 habitants, contre 520 € pour Châtenay-Malabry. Il convient de relever que ce montant est même inférieur à la recette moyenne par habitant des villes de 5 000 à 10 000 habitants qui s'établit, quant à elle, à 541 € (*sources DGFIP- DGCL – janvier 2012*).

C'est pourquoi, les recettes provenant des impôts et taxes par habitant placent Châtenay-Malabry en 36^{ème} position sur les 36 communes du département d'après les statistiques établies par les services fiscaux. Ainsi, la ville de Châtenay-Malabry a les recettes par habitants les moins élevées du département et pourtant elle est une des rares villes où les taux ont été stabilisés depuis 2007. Cela dénote que la municipalité maîtrise la gestion tout en faisant évoluer la ville et en proposant de nombreux services dont la fréquentation est toujours plus forte.

Pour poursuivre dans la même dynamique de modération fiscale, il s'avère maintenant nécessaire d'obtenir davantage de recettes provenant des entreprises. C'est pourquoi, dès 2012, des projets majeurs de développement économique à Châtenay-Malabry démarreront. Par ailleurs, il nous faut saisir l'opportunité de l'arrivée du tramway et des départs de l'École Centrale et de l'UFR Pharmacie pour transformer structurellement les recettes fiscales du budget communal.

Le Conseil Municipal approuve les taux d'imposition 2012.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ,

**LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ET L'ÉLU DU GROUPE
« ALLIANCE CENTRISTE » SE SONT ABSTENUS**

**LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ONT
VOTÉ CONTRE**

FINANCES

- **Autorisation accordée à Monsieur le Maire de signer un contrat de prêt de 15 millions d'euros mobilisable en 2012, 2013, 2014.**
- **Complément apporté à la délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire en ce qu'elle concerne la gestion de la Dette.**

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Depuis plusieurs années la Ville de Châtenay-Malabry s'inscrit dans une politique de gestion active de la dette qui lui permet :

- de disposer de liquidités pour couvrir les besoins de financements générés par la politique d'investissement de la collectivité ;
- de mener une gestion de trésorerie permettant d'ajuster régulièrement le niveau de l'encours nécessaire ;
- de maîtriser les aléas financiers liés à la fluctuation des taux d'intérêts ;
- de saisir les opportunités offertes par les marchés financiers pour diminuer le coût global de l'endettement ;
- de disposer d'un encours souple permettant d'ajuster la dette aux besoins financiers de la collectivité.

Depuis la mi 2011 les banques sont confrontées à l'application de nouvelles exigences de fonds propres (Bâle III). Par ailleurs, les incertitudes sur le devenir de la zone euro et sur la négociation entre la Grèce et ses créanciers ont généré des conséquences négatives sur le financement des collectivités locales durant ces derniers mois :

- assèchement des prêts proposés par les établissements financiers, au point que l'État a dû demander à la Caisse des Dépôts et Consignations de compléter, à hauteur de 5 milliards d'euros en 2011 et de plusieurs autres en 2012, les prêts qu'il manquait aux collectivités locales pour financer leurs investissements ;
- hausses des marges pratiquées par les banques.

Ce contexte met de très nombreuses collectivités (Régions, Conseils Généraux, EPCI et communes) devant l'obligation de couper dans leurs programmes d'investissement, quand ce n'est pas d'arrêter des projets en cours.

Ceci est totalement indépendant de la taille des collectivités ou de leur niveau d'endettement.

La ville de Châtenay-Malabry n'a pas voulu se trouver dans une situation délicate et c'est pourquoi elle a non seulement négocié un prêt à hauteur des besoins de l'exercice budgétaire 2012 mais aussi en intégrant son besoin estimé d'emprunts jusqu'à l'exercice 2014 inclus.

À la lumière des choix d'investissements qui ont été arrêtés, c'est un montant global de 15 M€ pour les années 2012, 2013 et 2014 qui a été négocié de façon à sécuriser les financements et, ainsi, permettre d'engager sereinement les opérations en étant assurés de pouvoir les mener à terme.

Un accord a été trouvé et le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant, à savoir 15M€ avec une phase de mobilisation échelonnée sur les trois ans considérés. Il est proposé que le contrat à venir porte sur des taux fixes ou des taux variables avec marges exclusivement, sur une durée maximale de 20 ans.

Par ailleurs, le Conseil Municipal confirme la délégation qui a été accordée à Monsieur le Maire, le 26 mars 2009, en matière de gestion active de la dette et d'en compléter les modalités pour permettre une souplesse suffisante dans le contexte actuel d'incertitudes et de fluctuations susceptibles d'affecter les marchés financiers.

Notons enfin que l'accord obtenu souligne la confiance des organismes bancaires en la gestion de la commune ainsi qu'en ce qui concerne ses perspectives de développement.

Le Conseil Municipal décide d'approuver cette délibération.

***ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »
LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES
ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE***

FINANCES:

**Compte de Gestion du Budget Annexe pour l'exploitation des parcs de stationnement – exercice 2011.
Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire**

Madame la Trésorière Principale nous a transmis son compte de gestion relatif à l'exercice 2011.

Madame la Trésorière Principale a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2011. Elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion relatif au budget annexe pour l'exploitation des parcs de stationnement de la Ville, dressé pour l'exercice 2011 par Madame la Trésorière Principale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

FINANCES :

**Compte Administratif – Budget Annexe Parcs de stationnement – Exercice 2011.
Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire**

Depuis le 1^{er} juillet 2008, toutes les écritures de dépenses et de recettes relatives à l'exploitation des parkings sont comptabilisées dans un budget annexe, subventionné par le budget principal.

Le compte administratif 2011 se présente comme suit :

I – Section de fonctionnement

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	152 746,34 €	239 373,54 €
Opérations d'ordre	76 238,49 €	
Reprise excédent 2010		18 822,08 €
TOTAL	228 984,83 €	258 195,62 €

La section dégage un résultat excédentaire de **29 210,79 €** repris au BP 2012 du budget annexe.

Les principales opérations de cette section sont les suivantes :

En dépenses :

- ❖ Rémunération de la Société Vinci, conformément aux termes du marché signé le 04/02/2008 pour l'entretien et le gardiennage des parkings = **122 891,80 €**
- ❖ Intérêts de la dette = **11 499,26 €** (suite au transfert de l'actif et du passif – cf. délibération du 26/06/2008).
- ❖ Charges exceptionnelles = **187,22 €**
- ❖ Fourniture d'électricité et d'eau = **4 516,69 €**
- ❖ Frais téléphoniques = **139,80 €**
- ❖ Frais bancaires (sur encaissements par cartes bancaires) = **241,95 €**
- ❖ Amortissement des immeubles et matériels mis à disposition du SPIC = **76 238,49 €**
- ❖ Taxes sur TVA déductible = **9 190,93 €**

Le budget du SPIC n'est que partiellement assujéti à la TVA car la Ville accorde des gratuités aux usagers des parcs du Centre Ville et de l'Esplanade. Aussi des écritures de régularisation de TVA doivent être imputées sur le budget. En 2011, une dépense de **9 190,93 €** a été mandatée à la demande du Comptable, contre 15 928 € en 2010.

En recettes :

- ❖ Subvention du budget principal = **196 000 €**
- ❖ Redevances de stationnement des usagers = **43 373,33 €**

II – Section d'investissement

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	54 091,64 €	275,00 €
Opérations d'ordre		76 238,49 €
RAR	- €	- €
Reprise sur excédent 2010		30 844,37 €
TOTAL	54 091,64 €	107 357,86 €

Cette section dégage un excédent de **53 266,22 €** Les principales opérations étant :

En dépenses :

Les dépenses d'investissement réalisées en 2011 sont :

- Le remboursement de l'emprunt pour 54 091,64 €

En recettes :

- Dotation aux amortissements = 76 238,49 €
- Résultat de clôture = 30 844,37 €

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget annexe « exploitation des parcs de stationnement ». Conformément à la législation en vigueur, il est procédé au vote en l'absence de Monsieur le Maire.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »
LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » SE
SONT ABSTENUS

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

FINANCES :

Budget Primitif 2012 du Budget Annexe – Exploitation des parcs de stationnement.
Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Le Budget Primitif 2012 de ce service municipal est établi hors taxe, l'activité étant assujettie à la TVA. Il se présente comme suit :

I – Section de fonctionnement

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	169 210,79 €	220 000,00 €
Opérations d'ordre	80 000,00 €	- €
Reprise excédent 2011		29 210,79 €
TOTAL	249 210,79 €	249 210,79 €

Les principales dépenses prévisionnelles 2011:

Prestation d'entretien et de gardiennage des 3 parcs (marché Vinci du 04/02/2008)	125 000,00 € HT
Autres (dont dépenses d'entretien, éclairage, eau...)	10 910,79 € HT
Intérêts de l'emprunt	17 500,00 € (dont 3 000 € ICNE)
Amortissement des immeubles et matériels	80 000,00 € HT
Charges exceptionnelles	500,00 € HT
Régularisation TVA déduite	15 000,00 €
Frais bancaires	300,00 €

Les recettes d'exploitation sont :

Redevances de stationnement des usagers	45 000,00 €
Subvention du budget principal	175 000,00 €

II – Section d’investissement

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	134 266,22 €	1 000,00 €
<i>RAR 2011</i>	- €	- €
Opérations d’ordre	- €	80 000,00 €
Reprise excédent de clôture 2011		53 266,22 €
TOTAL	134 266,22 €	134 266,22 €

Les principales dépenses sont :

Remboursement du capital de la dette	56 000,00 €
Agencement, aménagement et gros entretien des immeubles	78 266,22 €

Les recettes d’investissement :

Dotation aux amortissements	80 000,00 €
-----------------------------	-------------

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif qui s’équilibre à la somme de **383 477,01 €**

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L’ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

FINANCES

Garantie d’emprunt accordée par la Ville à la S.A. Le Logement Francilien.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Par courrier du 19 janvier 2012, la Société HLM Le Logement Francilien sollicite la garantie de la Ville pour un emprunt de 300 000 € destiné à des travaux de rfection d’étanchéité et de sécurisation par garde-corps des terrasses de la résidence « Les Ateliers », 52/54 chemin de la Justice et 353/357 rue Jean Jaurès.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Prêteur : Caisse des dépôts et Consignations
- Montant : 300 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux : livret A : +0,60%
- Garantie : 100 %

Le Conseil Municipal accorde la garantie de la Ville pour cet emprunt.

ADOPTÉ Á L’UNANIMITÉ

VIE ASSOCIATIVE:**Attribution de subventions aux associations et aux établissements publics pour l'exercice 2012.****Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire**

L'ordonnance n° 2005-1027 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales porte création de l'article L. 2311-7 au Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que « *L'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget* ».

En conséquence, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions aux associations et aux établissements publics pour l'exercice 2012 :

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2012 SUBVENTIONS 2012	
Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)
ABC AZAR	300 €
ADAVIP 92	6 000 €
Amicale Franco Portugaise	1 000 €
Amicale Jacques Prévert	100 €
APEC - Asso. Parents Elèves Conservatoire	100 €
Aphélie	200 €
Archers du Phénix	2 350 €
Association commerçants Châtenay-Malabry	1 000 €
Association les amis du CREPS	1 400 €
Association Nationale Ordre du Mérite	110 €
Association des Directeurs Généraux des Hts-de-Seine	200 €
Centre de Médiation Dinamic	4 000 €
Centre de Robinson	1 300 €
Châtenay-Malabry en Fêtes	81 500 €
Châtenay-Malabry Tennis	9 000 €
CIFF - CIDF	21 000 €
Club Henri MARROU	2 300 €
Club Philatélique	600 €
Compagnie de la Lune	600 €
Compagnie Pierre de Lune	1 200 €
Couleurs passion	700 €
Country Handi Danse	100 €
Crèche associative Mirabelle	180 180 €
Crèche parentale les P'tits Gauguin	18 000 €
Croix Rouge Française	5 200 €
Démocratie 13ème	80 €
FNACA	500 €
FNDIRP	230 €
France Alzheimer	100 €
GAD - Génération Afrique Développement	3 000 €
Groupe Artistique	1 500 €
Groupe Arts Plastiques	650 €
Guide de France	1 500 €

Jardin d'Enfants les Coquelicots	17 000 €
PEEP	200 €
Rencontres d'Aulnay	7 800 €
SOS Mucoviscidose	300 €
TEN'DANSE	2 000 €
UNAFAM	100 €
UNRPA - Union Nat.Retraités Personnes Agées	1 300 €
UPSILON	2 700 €
Valentin Haüy	500 €
VCCM	4 000 €
Vo Thuat	3 500 €
Votre école chez vous	450 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	600 000 €
CAISSE DES ECOLES	210 000 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	1 195 850 €

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

VIE ASSOCIATIVE

Attribution d'une subvention et adoption de l'avenant n°1 aux conventions d'objectifs entre la Ville et les associations « CAC le REX », « le COMITE de JUMELAGE », « GESTION DE LA BUTTE ROUGE » dite « CENTRE SOCIAL LAMARTINE », « INSERTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN », « L'ASSOCIATION SPORTIVE VOLTAIRE CHATENAY-MALABRY » et « L'OFFICE DE TOURISME DE CHATENAY-MALABRY ».

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

L'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget* ».

De plus, toute association subventionnée à plus de 23.000 € par la ville doit conclure une convention d'objectifs, en vertu de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec l'administration.

Lors du conseil municipal du 22 décembre 2011, Monsieur le Maire a ainsi été autorisé à signer une convention d'objectifs avec les six associations concernées afin d'assurer la continuité avec celles précédemment signées.

Néanmoins, au mois de décembre dernier, le montant des subventions attribué aux associations n'avait pu encore être défini parce que le budget de l'année 2012 n'était pas encore voté et puisque les associations étaient elles-mêmes en cours de finalisation de leur budget.

Les conventions d'objectifs qui ont été signées ont ainsi expressément prévues :

- à l'article 3.1 que « *Les coûts totaux de la première année du programme d'actions de l'association (2012), estimés éligibles, sont fixés dans le cadre d'un budget prévisionnel, annexé à la convention lors du vote de la subvention prévu par l'article 4.1.1 (annexe 1).* » ;

- et à l'article 4.1.1 que « *Pour l'année 2012, le montant de la subvention sera arrêté lors du Conseil Municipal de mars 2012 et fera l'objet d'un avenant n°1 à la présente convention.* »

Par conséquent, un avenant n°1 a été rédigé afin d'intégrer aux conventions le montant des subventions 2012 allouées à chacune des associations concernées et d'y annexer le budget prévisionnel de l'exercice 2012.

Les projets d'avenants sont joints au présent rapport.

En conséquence, le Conseil Municipal approuve les avenants n°1 proposés intégrant les subventions suivantes pour l'exercice 2012 :

- IDSU 826 200 €

Conformément à la législation en vigueur en l'absence de M. SICART, Adjoint au Maire.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

- Centre Social Lamartine 470 000 €

Conformément à la législation en vigueur en l'absence de M. SICART, Adjoint au Maire, M. PETAIN, Conseiller Municipal Délégué et Mme DELMAS, Conseillère Municipale.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

- CAC Le Rex 445 000 €

Conformément à la législation en vigueur en l'absence de Mme SVELIEFF et Mme AUDOUIN, Adjointes au Maire.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

- ASVCM 285 000 €

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

- Comité de Jumelage 75 000 €

Conformément à la législation en vigueur en l'absence de M. MARTINERIE, Adjoint au Maire, Mme BOUCHARD, Mme HELIES, Conseillères Municipales Déléguées et M. AÏT-OUARAZ, Conseiller Municipal.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

- Office de Tourisme

62 000 €

Conformément à la législation en vigueur en l'absence de Mme BOUCHARD, Conseillère Municipale Déléguée et Mme Delmas, Conseillère Municipale.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

VIE ASSOCIATIVE:

Attribution d'une subvention à l'association « GERMAE » pour l'exercice 2012.

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

L'article L.2311-7 au Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « *L'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget* ».

En conséquence, le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 1 200 € à l'association « GERMAE » pour l'exercice 2012. Conformément à la législation en vigueur Mme FONTANEL était absente lors du vote.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

VIE ASSOCIATIVE:

Attribution d'une subvention à l'association « OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS » pour l'exercice 2012.

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

L'article L.2311-7 au Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « *L'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget* ».

En conséquence, le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 11 000 € à l'association « Office Municipal des Sports » pour l'exercice 2012. Conformément à la législation en vigueur M. CANAL, et M le Maire étaient absents lors du vote.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

VIE ASSOCIATIVE:

Attribution d'une subvention à l'association « COMITÉ DU SOUVENIR FRANCAIS » pour l'exercice 2012.

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

L'article L.2311-7 au Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « *L'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget* ».

En conséquence, le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 850 € à l'association « Comité du Souvenir Français » pour l'exercice 2012. Conformément à la législation en vigueur M le Maire était absent lors du vote.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

VIE ASSOCIATIVE:

Attribution d'une subvention à l'association « LA MOROSIÈRE » pour l'exercice 2012.

L'article L.2311-7 au Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « *L'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget* ».

En conséquence, le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association « La Morosière » pour l'exercice 2012. Conformément à la législation en vigueur Mmes SAVELIEFF, FRAISSINET et M le Maire étaient absents lors du vote.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

VIE ASSOCIATIVE :

Attribution d'une subvention d'investissement exceptionnelle : Centre d'Action Cinématographique LE REX. Acquisition d'un projecteur numérique.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

L'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que l'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du Budget.

Concernant l'association CAC LE REX, le Conseil Municipal a été amené à adopter l'avenant numéro 1 à la Convention d'objectifs. Cet avenant précise la subvention de fonctionnement 2012 qui sera versée par la Commune, à savoir 445 000 €.

Le présent rapport concerne l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 13 000 € qui complètera les financements pouvant être obtenus par le REX pour l'achat d'un projecteur numérique permettant d'équiper la seconde salle du cinéma.

Lors des travaux d'agrandissement et d'embellissement du REX, la salle Jean Vons a été équipée avec un projecteur numérique. Dès lors, le Rex a été une des toutes premières salles « Art et Essai » à en être équipée (dès 2005).

Depuis, le numérique s'est développé et généralisé et il devient de plus en plus difficile de trouver des copies de films en sortie nationale au format 35 millimètres. Il convient donc d'équiper la seconde salle afin de permettre une programmation diversifiée et attractive.

Afin d'optimiser les possibilités de subventions (CNC, Région) il convient d'autoriser Monsieur le Maire à :

- adhérer à l'association Cinémascop et à payer l'adhésion correspondante (50 €) ;

- déléguer à l'association CAC LE REX la gestion du compte de soutien à l'exploitant (droits à subvention CNC).

Par ailleurs, le Conseil Municipal accorde la subvention exceptionnelle de 13 000 € évoquée ci-dessus. Cette somme correspond à la prise en charge minimale par le propriétaire/exploitant du coût de l'équipement, à savoir 10% du coût.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

ANIMATION :

Demande de subvention pour la grande Fête du 14 juillet 2012 sur la Coulée Verte

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

La Ville de Châtenay-Malabry organise chaque année une grande fête populaire sur la Coulée verte, le 14 juillet, à l'occasion de la Fête Nationale.

Dès le début de l'après-midi, les enfants et les jeunes peuvent se distraire grâce à une trentaine de structures gonflables, faire des tours de manège, se balader en poney, pendant que les adultes dansent aux rythmes d'un bal musette. En fin d'après-midi, un spectacle de clowns suivi d'un spectacle musical dansant se déroulent sur une grande scène. Toutes les animations sont entièrement gratuites. La journée se termine par le tir d'un grand feu d'artifice où se pressent des milliers de personnes.

D'année en année, cette manifestation est devenue un rendez-vous très attendu des familles châtenaisiennes. La gratuité des animations proposées permet en effet à un public nombreux de tous âges et issu de tous les quartiers, de profiter d'une ambiance chaleureuse et conviviale.

Afin d'encourager la participation des communes, le Conseil Général des Hauts-de-Seine leur apporte un soutien financier sous la forme d'une subvention calculée sur la base de 10 % du coût de la manifestation. La dépense prévisionnelle est de 156 600 €.

En conséquence, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention relative à l'organisation de l'édition 2012 de la Fête du 14 juillet.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

URBANISME-TRAVAUX :

Déclaration sans suite du projet de contrat de partenariat pour la (re)construction avec financement de voiries urbaines et le réaménagement des installations connexes : l'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore, l'enfouissement des réseaux, la maintenance à garantie de résultats des voiries reconstruites et de leur éclairage public, la gestion énergétique des installations d'éclairage public

Rapport présenté par Madame Marie-Estelle COSTAZ, Conseillère Municipale Déléguée

La ville envisage la réfection de sa voirie et de son éclairage public

Étant donné la complexité du projet le choix a été fait d'étudier la faisabilité d'un contrat de partenariat public privé (PPP). Ceci a fait l'objet d'une délibération en date du 25 juin 2009.

Une évaluation préalable a été réalisée conformément à l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales comparant les différents montages contractuels envisageables, et plus particulièrement les

marchés publics ou le contrat de partenariat. Cette évaluation a été présentée lors du conseil municipal du 19 mai 2011.

Il est ressorti de cette évaluation préalable que le contrat de partenariat se justifie au titre de la complexité du projet et en ce qu'il est globalement plus avantageux en termes de coût, de partage des risques et d'aspects qualitatifs.

Une procédure de dialogue compétitif a dès lors été lancée, sur la base d'un programme fonctionnel des besoins, prévoyant :

- La reconstruction avec conception et financement des différents ouvrages permettant :
 - de reconstruire, en les réaménageant, les voiries concernées,
 - d'enfouir les réseaux aériens encore existants sur ces voiries, et pour l'électricité, ceux qui ne seraient pas réalisés par ERDF, ainsi que de rénover et renforcer lorsque nécessaire les réseaux souterrains déjà existants,
 - de renouveler les installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse.
- La gestion énergétique des installations d'éclairage public ;
- La maintenance-exploitation à garantie de résultats des voiries et des installations d'éclairage public reconstruites :
 - désordre et dégradation des surfaces de roulement et aménagements de voirie,
 - taux de pannes maximum instantané des points lumineux,
 - maintenance préventive de la voirie et des équipements d'éclairage public,
 - maintenance curative de la voirie et des équipements d'éclairage public.

La commission élue pour la sélection des candidatures, lors de la séance du Conseil Municipal du 19 mai 2011, a retenu trois candidats pour participer au dialogue, à savoir les groupements de EUROVIA INFRA – EUROVIA GESTION 25 (groupe VINCI), de SCREG Ile de France Normandie, COLAS Ile de France Normandie, AXIMUM et ETDE dénommé OPUS (groupe BOUYGUES) et d'EIFFAGE.

Deux tours de dialogue ont été organisés avec les trois candidats le 22 septembre 2011 et le 21 novembre 2011. Ceux-ci devaient remettre une offre finale le 23 janvier 2012.

Le groupement VINCI-EUROVIA n'a pas remis d'offres et le groupement OPUS a remis une offre irrecevable, car ne présentant pas d'offre ferme sur le financement.

Seule l'offre de la société EIFFAGE était donc recevable.

Il apparaît que la réduction drastique des prêts accordés par les banques dans le cadre des contrats de partenariat avec les collectivités territoriales pèse également sur les entreprises, d'où l'absence de financements obtenus par deux des trois candidats autorisés à concourir qui sont pourtant de grands groupes. La troisième société, quant à elle, « autofinance » le projet présenté au sein de son groupe (financement corporate).

Toutefois, au regard des loyers qui seraient à verser par la ville sur la durée du contrat, à savoir 15 ans, pesant tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, la ville envisage de renoncer à ce projet afin de mener à bien d'autres projets de la programmation pluriannuelle d'investissement et pour lesquels il faut assurer les sources de financement.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Municipal décide de déclarer sans suite la procédure de contrat de partenariat pour la (re)construction avec financement de voiries urbaines et le réaménagement des installations connexes : éclairage public, signalisation lumineuse tricolore, enfouissement des réseaux (téléphoniques, de distribution TV et électriques, pour ceux non réalisés par ERDF), la maintenance à

garantie de résultats des voiries reconstruites et de leur éclairage public, la gestion énergétique des installations d'éclairage public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

URBANISME - TRAVAUX

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour la mise en œuvre des travaux d'extension du centre de loisirs et de l'École Pierre Mendès-France
Rapport présenté par Madame Pénélope FRAISSINET, Adjointe au Maire

Le groupe scolaire Pierre Mendès France a été mis en service en 1988. Ce dernier a été agrandi lors d'une précédente opération menée en 1996.

Une demande croissante d'accueil des enfants Châtenaisiens notamment en centres de loisirs, rend nécessaire d'augmenter la capacité d'accueil de ce groupe scolaire.

Le bâtiment est composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage partiel.

Les travaux doivent non seulement permettre de créer des salles supplémentaires mais sont également une occasion pour restructurer cet équipement afin de mieux regrouper les différentes entités présentes : d'une part l'école et d'autre part le centre de loisirs.

L'école représente actuellement 2 630 m² de surface SHON et les agrandissements prévus sont de 670 m²

Les agrandissements se font dans 2 zones d'extension :

- une zone d'extension à rez-de-chaussée, sous l'actuel préau, permettant de regrouper toutes les fonctions du centre de loisirs, en le rendant indépendant du reste de l'école
- une extension située sur la dalle du 1er étage et permettant de créer 6 salles supplémentaires.

1- L'extension prévue au niveau du rez-de-chaussée sera affecté au centre de loisirs

Le centre de loisirs comprendra 3 salles, un espace garderie faisant également office d'entrée, un dortoir, un bureau administratif et un bureau pour le personnel du centre. Le centre de loisirs disposera d'un accès complètement indépendant de l'entrée principale de l'école.

Trois édicules, existants à l'emplacement prévu pour ces salles, seront démolis. Ils sont actuellement affectés en local vélos, sanitaires et local Atsem.

Au niveau du rez-de-chaussée, les anciens locaux du centre de loisirs seront rénovés et transformés en salle des maîtres.

2- L'extension prévue au niveau du 1er étage sera entièrement affecté à l'école:

Elle comprendra :

- Deux classes de maternelle et une classe élémentaire supprimées au RDC
- Trois classes supplémentaires.

Les 6 classes seront accessibles depuis l'escalier principal au centre de l'école, qui sera modifié pour permettre l'accès à la future extension. Une seconde sortie sera créée vers l'actuel préau, à l'autre extrémité, permettant également l'accès à la cour.

Des sanitaires, en nombre suffisant pour les besoins de l'extension seront créés au même niveau.

Enfin l'extension comprendra également un espace extérieur, appelé espace Zen et Agora permettant des activités extérieures : lecture, jeux, musique. Cet espace est construit comme un patio, autour duquel les salles de classe et la circulation prennent place. Il permettra également à l'actuel patio du rez-de-chaussée d'être conservé.

L'ensemble de ces locaux créé sera accessible aux personnes à mobilité réduite. Une attention particulière sera apportée au confort (notamment visuel et acoustique) des espaces projetés.

Le système de chauffage sera relié au système existant du bâtiment (chaudière gaz) et la programmation devra tenir compte de la destination des locaux. En effet le centre de loisirs et l'école élémentaire ont des plages d'ouverture décalées.

Le projet s'inscrira dans une démarche HQE.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 1 300 000 € TTC.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter des subventions au taux le plus élevé possible pour la réalisation de travaux d'extension du centre de loisirs et de l'école Pierre Mendès-France,
- et à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

URBANISME - TRAVAUX

Opération du Carrefour ALLENDE :

-Approbation de l'engagement d'une procédure de déclassement partiel du domaine public sur la rue de l'Égalité

-Autorisation donnée à BOUYGUES IMMOBILIER de déposer un Permis de Construire

-Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les actes se rapportant à cette affaire

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du Carrefour Allende, la ville et son aménageur, la SEM 92, ont attribué un premier lot (A2) à la Société BOUYGUES IMMOBILIER pour la construction d'un immeuble de bureaux, de logements et de commerces qui s'accompagnera de la création d'une place publique en terrasses à l'angle de la rue Jean-Baptiste Clément et l'avenue de la Division Leclerc.

Par la suite, une seconde consultation s'est déroulée sur le lot A1, situé de l'autre côté de la rue Jean-Baptiste Clément, à l'extrémité de la rue de l'Égalité. Ce lot a été attribué à la Société BOUYGUES IMMOBILIER.

Conformément aux études d'urbanisme menées sur cette opération, il convient de reconfigurer l'ilot situé au Sud-Ouest du carrefour. En effet, l'assiette du projet est actuellement divisée en trois parties séparées par des voies ouvertes à la circulation.

Ces voies débouchent sur le giratoire, l'une d'elles étant même accessible depuis la rue Jean-Baptiste Clément par un « tourne-à-gauche ». Ces conditions de circulation sont dangereuses et la ville souhaite profiter de l'opération ALLENDE pour réorganiser la sécurité routière sur ce carrefour. Ainsi, le barreau de voie qui débouche de la rue de l'Égalité sur l'avenue de la Division Leclerc va être supprimé, tandis que la rue de l'Égalité sera redressée vers le sud pour s'éloigner du giratoire.

Ainsi redessinée, cette parcelle permet de requalifier l'espace public et l'organisation de ce secteur aujourd'hui sans véritable cohérence en termes de gabarit, d'implantation, de typologie.

Pour créer ce nouvel îlot, il sera nécessaire de désaffecter et déclasser, après enquête publique, la voirie communale concernée.

Ce déclassement est justifié par le caractère d'intérêt général que constitue pour la ville ce projet de construction de logements et de commerces, et de réorganisation du plan de circulation, qui participe au renouvellement urbain du quartier.

A l'issue de l'enquête publique et sous réserve de l'avis favorable du commissaire-enquêteur, la ville procédera à la désaffectation et au déclassement des portions de domaine public routier concerné, puis à la cession de celui-ci à la SEM 92.

Par ailleurs, sans attendre, il est nécessaire d'autoriser la Société BOUYGUES IMMOBILIER à déposer une demande de Permis de Construire sur le lot A1, en vue de la réalisation de ce programme d'environ 80 logements et 600 m² de commerces en rez-de-chaussée.

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'engagement d'une procédure de déclassement partiel du domaine public routier,
- D'autoriser BOUYGUES IMMOBILIER à déposer un dossier de Permis de Construire (qui ne sera accordé qu'après déclassement des voies),
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette affaire.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

URBANISME - TRAVAUX

Délégation du Droit de Priorité de l'article L 240-1 du Code de l'Urbanisme au Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry dans l'opération d'aménagement du Carrefour ALLENDE

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

L'article 15 de la loi du 13 juillet 2006 portant Engagement National pour le Logement a institué en faveur des communes titulaires du Droit de Préemption Urbain, un droit de priorité sur tout projet de cession d'un immeuble, appartenant notamment à l'État.

Ce droit de priorité peut être délégué au concessionnaire d'une opération d'aménagement ou à un établissement public y ayant vocation, tel que le Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry (art. L 213-3 du Code de l'Urbanisme).

Dans l'opération de renouvellement urbain du carrefour ALLENDE, l'État est propriétaire de plusieurs parcelles à l'ouest de l'avenue Jean-Baptiste Clément. Afin de permettre le redressement de la rue de l'Égalité et la construction du programme immobilier du lot A1 (80 logements et 600 m² environ de commerces), il est nécessaire de permettre au Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry de se porter acquéreur de ce terrain.

C'est pourquoi, le Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry étant concédant de cette opération d'aménagement, il apparaît judicieux de lui déléguer ce droit de priorité sur une partie des parcelles S 84 et S 85 (pour 260 m²). Ceci lui permettra de traiter cette opération en direct avec les Services de l'État.

Compte-tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à déléguer au Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry, sur une partie des parcelles S n° 84 et 85, le Droit de Priorité prévu à l'article L 240-1 du Code de l'Urbanisme.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

URBANISME – TRAVAUX

Désaffectation et déclassement de cinq places de parking dans le parc de stationnement de l'avenue du Bois en vue de leur cession à la Société SFR.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

Par actes de vente signés en date du 15 février 2007 entre la Ville et la S.A.E.M. Châtenay-Développement, la Commune est devenue propriétaire de 78 places de parking et de 35 boxes, pour un total de 113 places réparties sur deux sous-sols et en rez-de-chaussée, à l'extérieur de l'ensemble immobilier composé d'une maison de retraite médicalisée et d'un ensemble de logements sociaux.

De conception ancienne et répondant aux normes des parkings résidentiels, il est quasiment impossible de remettre cet équipement aux normes spécifiques des parkings publics.

Une demande d'achat de cinq places situées dans le premier sous-sol a été formulée par la Société SFR.

Compte tenu du faible taux d'occupation du parking la ville envisage de donner suite à cette demande.

Le Service France Domaine a estimé ce bien en date du 5 décembre 2011 et il a été proposé à la Société d'acquérir ces biens au prix global de 75 000 Euros, prix net vendeur.

Par courrier reçu en date du 9 mars 2012, la Société SFR s'est portée acquéreur du bien en acceptant l'offre de la Ville.

C'est pour ces raisons le Conseil Municipal décide de :

- constater la désaffectation de cinq places de stationnement situées au premier sous-sol du parc de stationnement sis 4 avenue du Bois (places n° 1, 2, 3, 4 et 5 correspondant respectivement aux lots de copropriété n° 155, 156, 157, 158 et 159 de la copropriété) ;
- décider le déclassement de ces cinq places de stationnement du domaine public, par suite du constat de leur désaffectation pour les intégrer dans le domaine privé communal.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

- d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la promesse de vente et de tout acte de transfert de propriété correspondant. La recette de cette cession sera affectée au budget général de la ville.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

URBANISME – TRAVAUX

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le protocole d'accord avec l'État sur les terrains occupés par l'UFR Pharmacie et l'École Centrale Paris

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

Le départ de Châtenay-Malabry de l'École Centrale Paris, de la résidence des élèves, ainsi que de l'UFR de Pharmacie va libérer à terme des emprises foncières situées dans des secteurs stratégiques en termes de développement urbain.

Ces emprises, de taille importante, à proximité immédiate du Parc de Sceaux, seront bien desservies par les transports en commun, les échangeurs de l'A 86 et leur desserte sera renforcée par la future mise en place du tramway. Elles constituent des opportunités foncières permettant la réalisation de projets urbains d'envergure.

La Ville de Châtenay-Malabry a fait part de son souhait d'acquérir ces terrains dans l'exercice de son droit de priorité pour mettre en place de grands projets de renouvellement urbain, notamment dans les secteurs les mieux desservis par les transports collectifs » ou pour favoriser la mixité des fonctions urbaines, et en particulier pour l'accueil d'activités et de commerces.

De son côté, l'État souhaite libérer les emprises concernées sur la période 2015-2018, lorsque l'UFR de Pharmacie, les STAPS et l'École Centrale Paris (ECP) se réinstalleront sur le campus de Saclay. Le financement de ces déménagements sur le plateau de Saclay inclut, outre les investissements d'avenir, les produits de cession des emprises.

L'État et la ville, à travers ce protocole, souhaitent engager une réflexion commune afin d'examiner les scénarios envisageables en termes d'aménagement et de construction sur les emprises occupées par l'UFR de Pharmacie, le centre sportif universitaire, l'École Centrale Paris ainsi que par la résidence des élèves, soit une trentaine d'hectares au total.

Par ce protocole, l'État autorise la ville de Châtenay-Malabry à lancer une étude d'urbanisme globale relative à l'ensemble des sites. Elle aura pour objet de définir les possibilités d'aménagement en intégrant les objectifs de la commune et en s'assurant de la compatibilité du projet avec le transfert des entités d'enseignement sur le plateau de Saclay à l'horizon 2015 /2018. Ces études permettront aux partenaires d'établir les conditions du bilan global des opérations ainsi que leur phasage.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole d'accord avec l'État.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

URBANISME-TRAVAUX

Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation du complexe sportif Léonard de Vinci

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal a adopté, par la délibération n°126 du 21 septembre 2009, l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation du complexe sportif Léonard de Vinci au groupement solidaire représenté par la SARL AGENCE ENGASSER & ASSOCIES, mandataire, représentée par Gaëtan

ENGASSER, et composé de Monsieur Patrice ENGASSER, SAS CFERM Ingénierie, TECS SARL et EVP Ingénierie.

Il a par la suite approuvé, par la délibération n°50 du 6 mai 2010, l'avenant n°1 arrêtant le coût prévisionnel des travaux, le forfait définitif de rémunération du titulaire et le montant des missions complémentaires, portant le montant du marché à 673 969,67 € HT.

Les marchés de travaux relatifs à la construction du complexe ont été notifiés en octobre 2010.

En janvier 2012, la ville a résilié le lot n°5 concernant les travaux de couverture étanchéité, aux torts du titulaire.

- Suite à la résiliation de ce marché, la ville a mis en œuvre une procédure de référé-constat devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise en vue de constater les malfaçons et l'état d'avancement du chantier.
La procédure menée par l'expert mandaté par le Tribunal a engendré pour la maîtrise d'œuvre, titulaire du présent marché, des frais supplémentaires non prévus dans le marché initial (visites d'expertises, préparation du dossier pour l'expert).
- De plus, la résiliation de ce lot ayant entraîné la passation d'un nouveau marché, la ville a demandé à la maîtrise d'œuvre de préparer le dossier de consultation des entreprises et de procéder à l'analyse des offres issues de cette consultation.

L'ensemble de ces prestations supplémentaires exécutées par le maître d'œuvre doit par conséquent faire l'objet d'un avenant, pour un montant de **8 426,60 € HT, soit 10 078,21 € TTC**

Le nouveau montant du marché s'élève ainsi à **682 396,27 € HT, soit 816 145,94 € TTC**.

Cet avenant entraînant une augmentation de **1,3%** du montant du marché initial ne bouleverse pas l'économie du marché.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation du complexe sportif Léonard de Vinci.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :

- Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VŒU DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE ».

- Vœu relatif à la gestion de la dette présenté par Madame FRANCHET

REJETÉ

PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

***LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ET LES ÉLUS DU GROUPE
« ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ONT VOTÉ POUR***

Présente séance arrêtée à 40 délibérations.

Séance levée à 01 heures 50 le 30 mars 2012.

Fait le 30 mars 2012

**Le Maire
Georges SIFFREDI**

Vice Président du Conseil Général
Président des Hauts-de-Bièvre